



MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'ÉNERGIE

DIRECTION
POLYNÉSIENNE DE
L'ÉNERGIE

ANNEXE 1

DECLARATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVISOIRES ET DE SECOURS DE PUISSANCE SUPÉRIEURE A 10 KW

N°/ DPE du/...../.....

I - Identité du déclarant, propriétaire des équipements

Si particulier : NOM, Prénom du propriétaire :

Si Société : NOM :

N° TAHITI

Adresse postale : BP Code Postal :

Commune : Ile :

Tel. : E-mail :

NOM et Prénom de la personne déposant le dossier (si différent du déclarant) :

.....

La personne déposant le dossier atteste avoir été habilitée par le déclarant

II – Engagement

A, le

Le déclarant,

Le cas échéant, signature de la personne
déposant le dossier (si différente du déclarant),

Informations relatives aux données personnelles

Les données à caractère personnel collectées par la Direction polynésienne de l'énergie directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité l'instruction de votre déclaration.

Les données à renseigner sont obligatoires.

Elles sont à destination de la Direction polynésienne de l'énergie et seront conservées le temps nécessaire à l'instruction de votre déclaration.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le demandeur dispose, sur ses données, des droits d'accès, de rectification et de limitation, du droit à l'effacement et du droit à la portabilité qu'il peut exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : Direction polynésienne de l'énergie - 13 avenue Pouvanaa A Oopa - BP 3829, 98713 Papeete secretariat@energie.gov.pf.

Le demandeur peut introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, s'il estime que ses droits en sont pas respectés.

Il peut également contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE - dpo@informatique.gov.pf

Tableau récapitulatif de tous les équipements en possession du déclarant
 (à transmettre à la direction en charge de l'énergie au plus tard le 31 mars de l'année suivante)

Nota : renseigner une ligne par équipement (groupe électrogène ou autre)

	Site de production					Caractéristiques techniques							
	Commune / Ile	Adresse géographique	Installation de secours / Installation provisoire	Installation mobile / Installation implantée à demeure	Date de mise en service*	Type d'installation (groupe électrogène ou autre)	Puissance totale installation (KW ou kVA)	Nombre d'heure de marche	Monophasé / Triphasé	Capoté / Non capoté	Type de carburant	50Hz / 60 Hz	Voltage (V)
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													

* le cas échéant